Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260416-26_04_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.
Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Sophie BURLOT, Gilbert BOTELLA et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :
Gaëlle URVOAS, procuration à Olivier HOUZET

Secrétaire de séance : Marie France ADAM est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.04.07. (5.3)
Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 10 avril 2026

Objet : Désignation des délégués de la commune au Centre Nationale d'Action Sociale (CNAS)

Le **Comité national d'action sociale (CNAS)** est une association nationale qui accompagne les **collectivités territoriales** et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents.
Il constitue un outil de **mutualisation** permettant aux collectivités adhérentes d'offrir à leurs personnels des prestations sociales, culturelles et de loisirs.
Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de six ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Et conformément à l'organisation paritaire de cette association, les communes sont invitées à désigner, pour les six années à venir, un élu et un agent qui seront délégués de la collectivité.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ; en l'absence, le vote se déroule à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DESIGNE** :

- Déléguée élue : Gisèle LE GUILLOUZER
- Déléguée agent : Françoise RIVIER

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

La secrétaire de séance,
Marie France ADAM